

Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.

PROCURATION | ACTIONS ÉCHANGEABLES À DROIT DE VOTE LIMITÉ DE CATÉGORIE A

PROCURATION, sollicitée par la direction, en vue de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. (la « Société ») qui se tiendra le 24 juin 2022, à 10 h, heure avancée de l'Est (HAE), au moyen d'une webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://web.lumiagm.com/401685876> (l'« assemblée ») – mot de passe « brookfield2022 » (sensible à la casse) – et en vue de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir autre que les candidats de la Société désignés ci-dessous, VOUS DEVEZ inscrire le nom de votre fondé de pouvoir ci-dessous ET téléphoner au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 212-235-5754 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou visiter le site Web <https://www.tsxtrust.com/control-number-request> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le mercredi 22 juin 2022 et fournir à la Compagnie Trust TSX les renseignements requis sur votre fondé de pouvoir afin que la Compagnie Trust TSX puisse lui faire parvenir un numéro de contrôle à 13 chiffres par courriel. Grâce à ce numéro de contrôle, votre fondé de pouvoir pourra se connecter à l'assemblée et y voter. Sans numéro de contrôle, votre fondé de pouvoir ne pourra se connecter à l'assemblée qu'en tant qu'invité et ne pourra ni poser de questions ni voter.

Le soussigné, porteur d'actions échangeables à droit de vote limité de catégorie A de la Société, nomme par les présentes ANNA KNAPMAN-SCOTT ou, à défaut de celle-ci, THOMAS CORBETT (ou à leur place _____), comme son fondé de pouvoir afin qu'il ou elle assiste à l'assemblée ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et qu'il ou elle y exerce le droit de vote se rapportant à la totalité des actions échangeables à droit de vote limité de catégorie A de la Société qui sont inscrites au nom du soussigné, à l'égard des questions suivantes :

1. Élection des administrateurs (cochez *En faveur* de l'élection ou *S'abstenir* de voter pour chacun des quatre candidats suivants)

	<i>En faveur</i>	<i>S'abstenir</i>
01 – William Cox	☐	☐
02 – Anne Schaumburg	☐	☐
03 – Soonyoung Chang	☐	☐
04 – Lars Rodert	☐	☐

2. Nomination de l'auditeur externe (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur externe et de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir la rémunération devant être versée à celui-ci.
- b) ☐ S'ABSTENIR de voter à l'égard de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur externe et de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir la rémunération devant être versée à celui-ci.

3. Résolution visant l'augmentation du nombre maximal de membres du conseil d'administration de la Société de huit (8) à seize (16) (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la résolution visant l'augmentation du nombre maximal de membres du conseil d'administration de la Société de huit (8) à seize (16) présentée dans la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 13 mai 2022 (la « **circulaire** »).
- b) ☐ CONTRE la résolution visant l'augmentation du nombre maximal de membres du conseil d'administration de la Société de huit (8) à seize (16) présentée dans la circulaire.

4. Résolution visant une augmentation du capital-actions autorisé de la Société de 19 730 000 000 \$ US afin de créer 500 000 000 d'actions échangeables sans droit de vote de catégorie A-1 (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la résolution visant à créer 500 000 000 d'actions échangeables sans droit de vote de catégorie A-1 présentée dans la circulaire.
- b) ☐ CONTRE la résolution visant à créer 500 000 000 d'actions échangeables sans droit de vote de catégorie A-1 présentée dans la circulaire.

5. Résolution visant une distribution sous forme de remboursement de capital (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la résolution visant une distribution sous forme de remboursement de capital présentée dans la circulaire.
- b) ☐ CONTRE la résolution visant une distribution sous forme de remboursement de capital présentée dans la circulaire.

6. Première résolution visant la modification des règlements administratifs pour tenir compte de l'augmentation du nombre maximal de membres du conseil d'administration de la Société de huit (8) à seize (16) (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la première résolution visant la modification des règlements administratifs présentée dans la circulaire.
- b) ☐ CONTRE la première résolution visant la modification des règlements administratifs présentée dans la circulaire.

7. Deuxième résolution visant la modification des règlements administratifs pour tenir compte de la création des nouvelles actions échangeables de catégorie A-1 (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la deuxième résolution visant la modification des règlements administratifs présentée dans la circulaire.
- b) ☐ CONTRE la deuxième résolution visant la modification des règlements administratifs présentée dans la circulaire.

8. Troisième résolution visant la modification des règlements administratifs pour tenir compte de certaines modifications de nature administrative (veuillez consulter l'Annexe B de la circulaire pour obtenir une copie de la deuxième version proposée des règlements administratifs modifiés et mis à jour de la Société) (cochez a) ou b))

- a) ☐ EN FAVEUR de la troisième résolution visant la modification des règlements administratifs présentée dans la circulaire.
- b) ☐ CONTRE la troisième résolution visant la modification des règlements administratifs présentée dans la circulaire.

En outre, le soussigné nomme à titre de fondé de pouvoir la personne indiquée plus haut, qui sera autorisée à voter et à agir de la façon susmentionnée relativement à toute modification aux questions indiquées dans l'avis de convocation ainsi qu'à toute autre question pouvant être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée.

Nom de l'actionnaire : _____

Nombre d'actions échangeables à droit de vote limité de catégorie A : _____

Signature Date : _____ 2022

NOTES :

1. Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu à cet effet, elle sera réputée porter la date à laquelle elle vous a été postée par la direction de la Société.
2. Si l'actionnaire est un particulier, il doit signer exactement de la même façon que la signature qui figure sur les actions inscrites. Si l'actionnaire est une société, la présente procuration doit être remplie par un membre de la direction ou un mandataire dûment autorisé de l'actionnaire et, si la société en question possède un sceau social, celui-ci devrait être apposé. Si les actions sont inscrites au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un liquidateur ou d'un fiduciaire, la signature incluse doit correspondre exactement à celle qui figure sur les actions inscrites. Si les actions sont inscrites au nom d'un défunt ou d'un autre actionnaire, le nom de l'actionnaire doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, la procuration doit être signée par le représentant légal, le nom de celui-ci doit être inscrit en caractères d'imprimerie sous sa signature et la preuve de son pouvoir de signature doit être jointe à la présente procuration.
3. **Pour être valide, la présente procuration doit être signée, datée et acheminée au secrétaire de la Société a/s de la Compagnie Trust TSX par un des moyens mentionnés ci-dessous, au plus tard à 17 h (HAE) le mercredi 22 juin 2022 ou, si l'assemblée est ajournée, 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant toute reprise de l'assemblée : par la poste, à l'attention du Service des procurations, P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; par télécopieur, au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111; par courriel, en joignant un exemplaire numérisé à l'adresse proxyvote@tmx.com; par téléphone, au numéro sans frais 1-888-489-5760; ou par Internet, à l'adresse www.tsxtrust.com/vote-proxy et en suivant les instructions pour le vote électronique. L'actionnaire devra fournir le numéro de contrôle imprimé sous le nom et l'adresse préimprimés. Le service de vote par téléphone n'est pas disponible le jour de l'assemblée, et les actionnaires inscrits ne peuvent nommer une personne en tant que fondé de pouvoir autre que les candidats de la direction désignés dans le présent formulaire de procuration s'ils votent par téléphone.**
4. L'actionnaire a le droit de nommer une personne autre que les représentants de la direction désignés dans le présent formulaire de procuration (qui n'est pas tenue d'être un actionnaire) pour le représenter à l'assemblée. Ce droit peut être exercé en inscrivant le nom de l'autre personne que l'actionnaire souhaite nommer dans l'espace prévu à cette fin en acheminant la procuration remplie au secrétaire de la Société, comme il est décrit plus haut. En outre, VOUS DEVEZ téléphoner au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 212-235-5754 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou visiter le site Web <https://www.tsxtrust.com/control-number-request> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 22 juin 2022 et fournir à la Compagnie Trust TSX les renseignements requis sur votre fondé de pouvoir afin que la Compagnie Trust TSX puisse lui faire parvenir un numéro de contrôle à 13 chiffres par courriel. Grâce à ce numéro de contrôle, votre fondé de pouvoir pourra se connecter à l'assemblée et y voter. Sans numéro de contrôle, votre fondé de pouvoir ne pourra se connecter à l'assemblée qu'en tant qu'invité et ne pourra ni poser de questions ni voter.
5. Se reporter à la circulaire pour obtenir de plus amples renseignements quant à la façon de remplir et d'utiliser la présente procuration, ainsi que de l'information supplémentaire sur l'assemblée, y compris le droit de l'actionnaire de cumuler ses voix dans l'élection des administrateurs. **La direction a l'intention de répartir les votes rattachés aux actions échangeables à droit de vote limité de catégorie A représentées par cette procuration de façon égale entre les candidats proposés pour l'élection par les porteurs d'actions échangeables à droit de vote limité de catégorie A, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a fourni des instructions contraires.**
6. Si une action est détenue par deux personnes ou plus, n'importe laquelle de ces personnes présentes à l'assemblée ou représentées par un fondé de pouvoir peut, en l'absence de l'autre codétenteur ou des autres codétenteurs, exercer le droit de vote rattaché à l'action. Toutefois, si plusieurs codétenteurs assistent à l'assemblée ou y sont représentés par un fondé de pouvoir, ils doivent voter de la même façon à l'égard de chacune des actions ainsi détenues.
7. **Le droit de vote rattaché aux actions représentées par le présent formulaire de procuration, ou le droit d'abstention de ce droit de vote, sera exercé conformément aux instructions du porteur. En l'absence de telles instructions, les droits de vote rattachés aux actions représentées par les formulaires de procuration reçus par la direction de la Société seront exercés EN FAVEUR des points 1 à 8, ainsi qu'en faveur des propositions de la direction en général, à l'appréciation de la direction.**